

Contact pour signaler toute forme d'abus

La prélature aux États-Unis et au Canada s'engage à fournir un environnement sûr dans toutes ses activités pour les mineurs et les adultes vulnérables. Elle suit les politiques et les procédures émises par le Saint-Siège pour l'Église universelle ainsi que les indications données pour les diocèses des États-Unis et du Canada par les Conférences des évêques catholiques des États-Unis et du Canada.

2023-10-13

La Prélature de la Sainte-Croix et de l'Opus Dei aux États-Unis et au Canada s'engage à fournir un environnement sûr dans toutes ses activités pour les mineurs et les adultes vulnérables. Elle suit les politiques et procédures émises par le Saint-Siège pour l'Église universelle ainsi que les indications données aux diocèses des États-Unis par la Conférence des évêques catholiques des États-Unis (*Charte pour la protection des enfants et des jeunes, 2018 ; Normes essentielles pour les politiques diocésaines/paroissiales traitant des allégations d'abus sexuels sur mineurs par des prêtres ou des diacres, 2006*) et les indications données par la Conférence des évêques catholiques du Canada (*Orientations pour les*

protocoles diocésains en matière d'abus sexuels, 2008).

Suite à la publication du Motu Proprio *Vos estis lux mundi* (2019) du pape François, le prélat de l'Opus Dei, Mgr Fernando Ocariz, a publié des directives pour l'ensemble de la prélature concernant tous les types d'abus : Prélature de la Sainte-Croix et de l'Opus Dei : Lignes directrices pour la protection des mineurs et des autres personnes vulnérables (2020). Dans ces lignes directrices, il applique à la prélature les principes directeurs pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables énoncés par le Saint-Père dans les normes données pour la Cité du Vatican le 26 mars 2019.

En mars 2024, le prélat a fusionné les régions des États-Unis et du Canada. Jusqu'à ce moment, les deux régions avaient leurs propres politiques et procédures publiées pour traiter les

allégations d'abus en fonction de leur conférence épiscopale respective. En mars 2025, le vicaire de la prélature aux États-Unis et au Canada, l'abbé Javier Del Castillo, a approuvé une politique commune révisée : *Policy and Procedures Relating to Allegations of Abuse of Minors or Vulnerable Adults in Activities of the Prelature of Opus Dei in the United States and Canada (Politique et procédures relatives aux allégations d'abus de mineurs ou d'adultes vulnérables dans les activités de la prélature de l'Opus Dei aux États-Unis et au Canada)*. De la même manière et en même temps, le Vicaire a approuvé pour les États-Unis et le Canada un code de conduite commun pour les relations avec les mineurs : *La prélature de l'Opus Dei aux États-Unis et au Canada : Code de conduite pour les activités impliquant des mineurs*.

Pour signaler un cas d'abus sexuel sur un mineur par un membre du personnel de la prélature, veuillez contacter le coordinateur de la réponse aux victimes de la prélature au 646-742-2741 ou par courrier électronique à l'adresse safeenvironment@opusdei.org.

Rapport d'incident

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ca/article/normes-pour-la-protection-des-mineurs/> (2026-02-05)